

MOUVEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
DU PREMIER DEGRE PUBLIC DES HAUTES PYRENEES
PHASE COMPLEMENTAIRE

DIPER

Gestion Collective

I - PERSONNEL CONCERNE

Cette circulaire a pour objet de préciser les modalités de participation à la phase complémentaire du mouvement 2014.

A - PARTICIPATION OBLIGATOIRE

Le mouvement complémentaire concerne les **enseignants n'ayant pas obtenu d'affectation** à l'issue des opérations du mouvement principal présenté à la CAPD du 5 juin 2014.

Tous les enseignants entrant dans cette catégorie doivent participer au mouvement complémentaire.

En cas de non-participation, une nomination d'office sera prononcée.

B - ENSEIGNANTS SANS POSTE EXERCANT A TEMPS PARTIEL

Les enseignants ayant sollicité un temps partiel pour l'année scolaire 2014/2015 et n'ayant par ailleurs pas obtenu d'affectation au mouvement principal **ne participent pas** à la phase complémentaire.

Ils assureront le complément de service d'enseignants à temps partiels titulaires d'un poste ou des décharges de direction.

III - REGLES DU MOUVEMENT

A - SAISIE DES VŒUX : application I-PROF

La saisie des vœux ne peut être réalisée **que par l'application I-Prof**. Voir adresse ci-dessous pour tous les enseignants y compris les participants venant d'un autre département par permutation informatisée..

Description de l'accès :

<https://bv.ac-toulouse.fr/iprof/ServletIprof>

- Saisir votre identifiant dans la zone « compte utilisateur ».
- Saisir votre mot de passe. Il s'agit du mot de passe de la messagerie électronique, c'est à dire de votre « NUMEN » si vous ne l'avez jamais modifié.

Dossier suivi par
Marie-Ange Mercy
Téléphone
05 67 76 56 90
Fax
05 67 76 56 01
Mél.
Ce.ia65-gc
@ac-toulouse.fr

Rue Georges Magnaoc
65016 Tarbes Cedex



2/2

Vous accédez au menu de I-PROF :
Cliquer sur la rubrique : « **LES SERVICES** »
Cliquer sur **SIAM**
Choisir **PHASE INTRA-DEPARTEMENTALE** : le calendrier des différentes opérations apparaît ; seules les rubriques soulignées sont accessibles.

ACCUSE DE RECEPTION

L'accusé de réception des vœux est automatiquement généré par I-Prof mais

- seulement à l'issue de la campagne de saisie des vœux, donc après le **26 juin 2014**.
- **Le 30 juin 2014 au soir**, si vous ne trouvez pas cet accusé dans votre boîte I-Prof, à la rubrique « **COURRIER** » prenez contact avec l'Inspection Académique (05 67 76 56 90) pour signaler cette anomalie.
- Dans tous les cas il vous appartient de vérifier l'exactitude des vœux émis.

Pour récupérer l'accusé de réception **tous les participants** (y compris ceux venant d'une autre académie) doivent se connecter sur le serveur de l'académie de Toulouse à l'adresse mentionnée ci-dessus.

B - CALENDRIER

- ♦ Du Lundi 23 juin 2014 au Jeudi 26 juin 2014 : saisie des vœux
- ♦ 3 juillet 2014 : résultats phase d'ajustement
- ♦ mi-septembre 2014 : tenue de la CAPD de fin de mouvement.

IV - BAREME DEPARTEMENTAL

Le barème du mouvement complémentaire est identique à celui du mouvement principal. Cf. circulaire départementale du 24 février 2014.

V - MODALITES DE SAISIE DES VOEUX

Dans la mesure du possible, une liste exhaustive des postes à pourvoir sera mise en ligne sur le site de l'inspection académique, rubrique « enseignants premier degré ».

Cette liste est un outil d'aide à la saisie des vœux dans SIAM. Les enseignants peuvent saisir de 1 à 30 vœux.

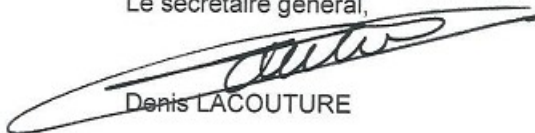
IMPORTANT

Les personnels sans poste doivent participer **obligatoirement** au mouvement.

A l'issue de cette deuxième phase, les enseignants qui n'auront pas obtenu de poste seront affectés par l'administration, après avis des représentants des personnels, dans l'intérêt du service et des personnels.

Tarbes, le 6 juin 2014

P/L'inspecteur d'académie,
Le secrétaire général,



Denis LACOUTURE